

Avis adopté

Séance plénière du 8 juillet 2025

L'habitat et le logement face aux défis sociaux, territoriaux et écologiques

Déclaration du groupe CGT

La garantie d'un habitat digne, accessible et durable pour tous est un droit fondamental du vivre ensemble, de l'intégration et de la cohésion sociale dans notre société.

Cela suppose d'agir pour une nouvelle politique nationale d'aménagement du territoire en faveur d'une véritable mixité sociale dans les quartiers.

Le droit au logement doit se déployer qu'en cohérence avec une politique de droit à la ville repensée au regard notamment du phénomène de métropolisation.

Cela pose l'exigence de réorienter les choix budgétaires et des financements nouveaux en priorité pour le logement social, tout en contribuant à l'aide à l'accession sociale à la propriété en tenant compte des défis environnementaux et climatiques (préconisation 15 à 22) aujourd'hui des priorités incontournables.

Le logement constitue aujourd'hui le premier poste de dépense des ménages en France nous regrettons que les préconisations de cet avis n'abordent pas la réalité des difficultés de se loger au regard du pouvoir d'achat et du niveau des salaires.

Cependant les préconisations retenues posent les jalons d'une politique ambitieuse et fondatrice notamment par l'adoption d'une loi d'orientation pour le logement, suivie d'une loi de programmation quinquennale. (Préconisation 1).

Le caractère social du logement est réaffirmé par les préconisations 2 et 3 qui fixent un objectif de construction de 750 000 logements sociaux en 5 ans dont au moins 40 % de très sociaux, et la facilitation des parcours résidentiels.

Les réponses aux enjeux territoriaux ruraux avec l'institution d'un cadre spécifique de financement « habitat rural » est portée par la préconisation 6, et nous soutenons la création d'une contribution des employeurs d'agents publics comparable à la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (anciennement 1% logement) (...) afin d'assurer l'accès des agents publics à des logements à prix abordables à proximité de leur lieu de travail (préconisation 8)

Enfin repenser l'aménagement du territoire en assurant la mixité sociale et fonctionnelle (préconisations 13 et 14) est un gage de réussite pour l'intérêt général et d'équité de traitement

Le groupe CGT a voté pour cet avis.